



Sommaire :

- Parkings communaux
- GRANEC
- Emondage des haies et élagage des arbres
- Plan canicule
- Synthèse Gendarmerie
- Bannière Fête des Vignerons
- Fête Nationale
- Protection civile
- Rencontre paroisse
- Agenda

EDITO

Les vacances estivales approchent et les plus chanceux pourront bénéficier d'une pause bienvenue, qui permettra de se ressourcer. Notre vie trépidante, ponctuée par des appels téléphoniques et des messages rythmés, laisse peu de place et de temps au rêve et repos, même pour les plus jeunes. Déjà dès leur très jeune âge, certains écoliers partent à l'heure du petit déjeuner et rentrent pour le repas du soir à la maison. Peu de temps leur est accordé pour s'ennuyer, ne rien faire ou s'amuser !

Toutes générations confondues, prenons pendant cette période plus calme, le temps d'apprécier les petites choses qui rendent la vie agréable lorsque l'on arrive à les discerner.

Prenons le temps de contempler la nature et ses paysages...flâner et rêver !

Le temps d'un coucher de soleil...une balade sur un de nos beaux chemins de campagne...un verre, un rafraîchissement partagé sur une terrasse...prendre le temps de discuter et d'échanger ... !

Charlie Chaplin a dit un jour. « L'espace est bon pour l'âme : cela élargit l'horizon et l'esprit s'aère ». »

Etienne Morier-Genoud, Vice-Syndic



DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAL

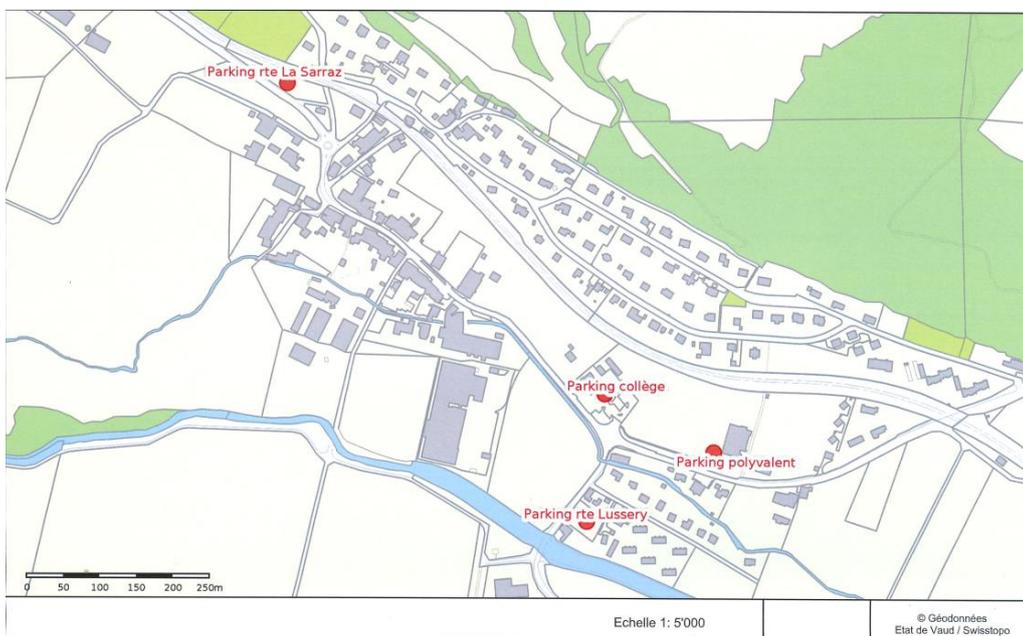
Le conseil communal, lors de la séance du 15 juin 2018, a pris la décision suivante :

- d'accepter le préavis municipal 02/18 et d'approuver les comptes communaux arrêtés au 31 décembre 2017 et donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour 2017

NOUVELLE RÉGLEMENTATION DES PARKINGS COMMUNAUX – VIGNETTE COMMUNALE

Une nouvelle signalisation a été mise en place sur tous les parkings communaux, avec une limitation du temps de parcage de 4 heures maximum, entre 7h et 19h, du lundi au vendredi.

Suite à cette mise en conformité, la Municipalité a introduit un système de vignette donnant droit à un parcage légal illimité sur l'un des parkings communaux : Route de La Sarraz – Collège – Polyvalent – Route de Lussery.



Les vignettes peuvent être obtenues au Greffe municipal. Celles-ci donnent la possibilité au détenteur de stationner dans n'importe quel parking communal, à l'exception des places marquées en jaune. La vignette ne donne en aucun cas droit à une place réservée.

Le coût d'une vignette est de CHF 40.-/mois, payable à l'avance pour l'année en cours. En cas de départ de la commune, une rétrocession au prorata des mois sera faite au propriétaire. De même, en cas d'achat en cours d'année, le prix sera calculé au prorata des mois restants jusqu'à la fin de l'année. Les remorques immatriculées sont également soumises à ce procédé.

Pour les propriétaires qui désirent obtenir une place réservée sur l'un des parkings (place marquée en jaune), une vignette est en vente au prix de CHF 80.-/mois, payable à l'avance pour l'année en cours. Une plaque indiquant le numéro de plaques du véhicule sera posée par la Municipalité devant la place réservée.

Tout contrevenant à cette nouvelle réglementation des parkings communaux pourra faire l'objet d'une amende en application de la Loi sur la circulation routière.

COUP DE BALAI - GRANEC

C'est le mercredi 28 mars que l'équipe de la GRANEC (Groupement des Anciens d'Eclépens) a effectué le traditionnel coup de balai dans la commune les nettoyages de bords de routes et divers travaux de plantation. Tous les protagonistes se sont ensuite retrouvés à la buvette du foot pour le repas de midi. C'est sous l'impulsion de quatre personnes du village, Jean-Claude Berger, Michel Vannod, Pierre Rochat et Edward Corday que ce groupe a été constitué en janvier 2000. A cette époque, tous les retraités d'Eclépens ont reçu le texte ci-contre et qui nous a été remis par M. Michel Vannod :



A vous,
 Jeunes retraités,
 Qui ne devez point être stressés,
 Et qui maintenant
 Avez du temps
 De passer de bons moments.
 Si l'on se rencontrait de temps en
 temps
 Pour se conter nos histoires d'antan,
 Autour d'un verre de rouge ou de blanc
 Ou d'un café chaud et fumant.
 Amenez vos idées, c'est enrichissant,
 Pour une sortie à tout vent,
 Pas très loin évidemment.
 Ou une autre combine,
 Par exemple une visite d'usine.
 Alors si le cœur vous en dit
 Mettez en mémoire ceci :
 25 janvier 2000, c'est un mardi,
 Où ? A l'auberge communale
 Au foyer de la grande salle,
 À 15h00 sonnante.
 Merci de répondre présent

NATURALISATIONS

Dans le cadre de la nouvelle procédure de naturalisation, vous trouverez les liens utiles et les questionnaires à télécharger sur le site de la commune : www.eclépens.ch

Comment débiter ma procédure de naturalisation en 2018 ?

1  Télécharger le formulaire de naturalisation qui correspond à ma situation sur : www.vd.ch/naturalisation	2  Remplir, imprimer et signer le formulaire	3  Joindre tous les documents demandés Info passeport de langue : www.fide-info.ch Plus d'informations : www.vd.ch/naturalisation	4  Envoyer la demande au : Service de la population Secteur des naturalisations Centre de numérisation Case postale CH - 1014 Lausanne
Les différentes phases de traitement par les autorités			
5 Le SPOP débute le rapport d'enquête  L'autorité cantonale examine : <ul style="list-style-type: none"> - Années de résidence - Permis C valable - Connaissances linguistiques - Aucune aide sociale - Casier judiciaire - VOSTRA 	6 La Commune de résidence 1. Examine: <ul style="list-style-type: none"> - Familiarisation avec les conditions de vie en Suisse - Test de connaissances élémentaires - Participation à la vie sociale et culturelle - Respect de l'ordre public - Etc. 2. Octroie la bourgeoisie si toutes les conditions sont remplies 	7 Canton de Vaud  Finalise le dossier et octroie le droit de cité vaudois	8 La Confédération  Examine la demande et délivre l'autorisation fédérale 8 Assermentation devant le Conseil d'Etat vaudois et acquisition de la nationalité suisse 
9 Fin de la procédure			

ÉMONDAGE DES HAIES ET ÉLAGAGE DES ARBRES

Nous vous rappelons qu'en bordure des routes et des chemins publics, les haies doivent être émondées et les arbres élagués, selon les articles 8 et 10 du règlement d'application du 19 janvier 1994 et la loi du 10 décembre 1991 sur les routes.



Emondage des haies

- a) à la limite de propriété ;
- b) à une hauteur maximale de 1m lorsque la visibilité doit être maintenue et de 2m dans les autres cas.

Elagage des arbres

- a) au bord des chaussées : à 5m de hauteur et à 1m à l'extérieur ;
- b) au bord des trottoirs : à 2.50m de hauteur et à la limite de propriété.

Les propriétaires fonciers et fermiers sont invités à exécuter ce travail le plus rapidement possible. Les dispositions de la loi à ce sujet sont applicables toute l'année.

En cas d'élimination de gros volumes de déchets verts, vous êtes priés de contacter au préalable M. Etienne Morier-Genoud, municipal (079.254.07.83).

Lutte contre le bruit :

En vertu du Règlement de police, nous vous rappelons que les travaux bruyants, tels que taille-haie, tondeuse, etc..., **sont interdits le dimanche et les jours fériés, ainsi qu'avant 7h et après 22h en semaine.**

PLAN CANICULE

Les périodes de canicule sont éprouvantes pour petits et grands, mais les seniors sont plus particulièrement touchés. Nous vous rappelons les **CONSEILS EN CAS DE GRANDES CHALEURS** :



Se reposer... rester au frais

- Rester chez soi, réduire l'activité physique
- Prêter attention aux enfants et aux seniors



Laisser la chaleur dehors... se rafraîchir

- Fermer fenêtres, volets, stores et rideaux le jour, bien aérer la nuit
- Porter des vêtements clairs, amples et légers
- Se rafraîchir par douches régulières ou compresses humides sur le corps



Boire régulièrement... manger léger

- Boire régulièrement sans attendre d'avoir soif
- Prendre des repas froids riches en eau : fruits, salades, légumes



En présence de signaux d'alerte

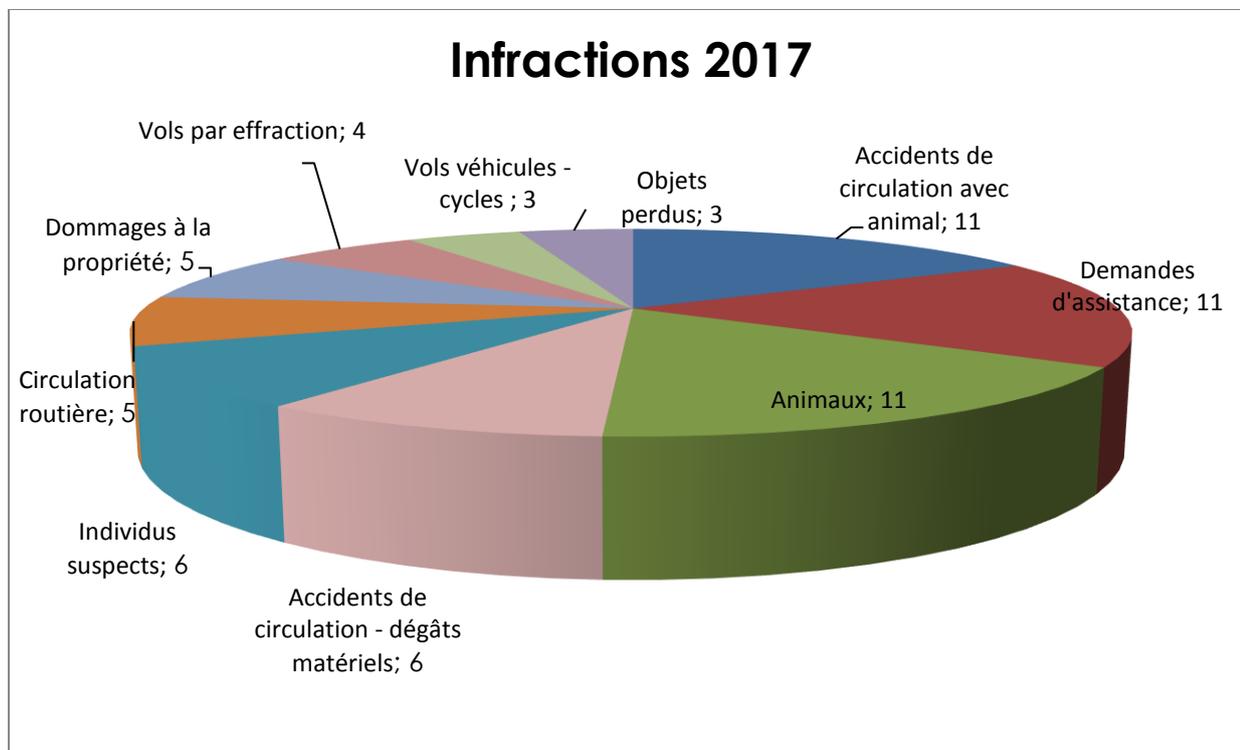
- Appeler le médecin traitant
- S'il est absent, appeler la centrale des médecins de garde **0848 133 133**
- En cas d'urgence vitale, appeler le **144**

Symptômes possibles d'un coup de chaleur : faiblesse, confusion, vertiges, nausées et crampes musculaires. Il faut agir immédiatement ! Faire boire et rafraîchir la personne.

Le bureau communal se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

GENDARMERIE – SYNTHÈSE DE L'ANNÉE 2017

Vous trouverez dans le graphique ci-dessous les principaux événements pour lesquels la gendarmerie est intervenue à Eclépens en 2017 :



FÊTE DES VIGNERONS

La Fête des Vignerons sera célébrée à Vevey du 18 juillet au 11 août 2019.

La commune d'Eclépens, en qualité de commune viticole vaudoise, est invitée à s'associer à cette grande manifestation en faisant défiler la bannière communale dans l'arène durant ces semaines de festivités. Les bannières communales seront également présentes lors de la solennelle cérémonie du couronnement des meilleurs vignerons ainsi que lors des cortèges.

A cet effet, nous cherchons un(e) jeune citoyen(ne) disposé(e) à représenter la commune d'Eclépens pour la durée de la Fête et quelques répétitions préalables.

Le banneret sera intégré aux quelques six mille acteurs-figurants du spectacle et bénéficiera des collations et repas prévus lors des manifestations. Le prix du costume (sur mesure) sera pris en charge par la commune.

Les personnes intéressées peuvent contacter directement Claude Dutoit, Syndic, au tél.

079 733 05 78



PROTECTION CIVILE

Une Protection Civile peu connue

Forte de 750 miliciens, la Protection Civile du District de Morges est une réponse efficace aux défis sécuritaires à venir.



Dans un contexte sécuritaire confronté d'année en année à de nouveaux défis, nous avons le devoir de nous adapter aux contraintes qui nous sont imposées sur le plan international, national et régional. La Protection Civile (PCi) doit continuer à s'adapter et à relever les défis de l'avenir en pleine conscience d'être une partie prenante légitime du système sécuritaire suisse. Créée en 1963, la PCi a toujours été dans une dynamique d'évolution et d'adaptation qui s'illustre encore actuellement par l'aboutissement de la réforme de la PCi

Vaudoise appelée « AGILE » qui aura eu entre autres, comme objectif de créer un bataillon par District. C'est dans cet environnement que le Bataillon de la PCi du District de Morges est la réponse adaptée aux défis sécuritaires que nous devons relever.

Que fait aujourd'hui la Protection Civile ?

Cette question légitime soulève la problématique de la méconnaissance des missions des acteurs sécuritaires. Lorsque nous disons PCi, nous pensons gestion des abris antiatomiques, oui mais la PCi c'est encore beaucoup plus...

En 2017, la PCi Vaudoise a effectué 43143 jours de service dont 3324 pour notre bataillon. C'est également 2884 jours réalisés en engagement en situation d'urgence dont 329 également pour notre bataillon. Un camion se renverse sur l'autoroute entre les sorties de Rolle et d'Aubonne, c'est la PCi

que la Police appelle afin de réguler la gestion du trafic. Le président de la République de Chine, M. Xi Jinping, est en visite d'état à Lausanne, c'est la PCi, qui aux côtés de la Police, effectue des missions de sécurité, bouclage de zone, transport et ravitaillement. Les astreints du bataillon de Morges ont ici préparé et servi 1888 repas et 2512 lunches. Une personne disparaît, c'est encore la PCi que la Police appelle afin d'effectuer, à ses côtés, une battue. Nous sommes également présents lors de nombreuses manifestations et prestations telles qu'alimentation des antennes de télécommunication d'urgence en cas de coupure de courant, appui aux sapeurs-pompiers, éclairage de zones sinistrées, sauvetage en décombres, lutte contre les crues et inondations, protection des biens culturels, appui de la santé publique en cas de pandémie, tenue de barrage de décontamination de véhicules en cas d'épizootie et contrôles d'abris. Cette liste est loin d'être complète mais elle donne un aperçu des nombreuses missions et prestations confiées à la PCi.

Le bataillon de la PCi du District de Morges est fier de pouvoir servir avec crédibilité, solidarité et engagement à la sécurité et à la protection de la population.

Lt col Marc Dumartheray, commandant de bataillon.



AU COIN DU TERROIR

Dès le 1^{er} juin 2018, la Laiterie du terroir, commerce situé à la Rue du Village 22 a été repris par Mme Monique Leuba, sous une nouvelle entité. Elle se réjouit de vous accueillir selon les horaires suivants :

- Lundi Fermé
- Du mardi 08h30 – 12h30
- Au vendredi 15h00 – 19h00
- Samedi 08h30 – 14h00
- Dimanche Fermé

Téléphone : 021 866 12 35

Facebook : AuCoinduterroir

Mercredi 22 août 2018

18h30-20h30



avec la paroisse et les voisins du nouveau quartier de la route de Lussery

Rendez-vous sur la place au milieu du quartier : apéro, quizz sur Eclépens et la région, jeux avec les enfants...

La paroisse de La Sarraz-Eclépens se réjouit de faire votre connaissance.

www.lasarraz.eerv.ch

infos : M. Luc Badoux, 021 331 56 16,

Mme Réka Luczki 021 331 56 18, pasteurs

AGENDA :

- 4 juillet 2018 Conseil communal
- 22 juillet 2018 Culte à 10h à Eclépens
- 1^{er} août 2018 Fête nationale au bâtiment Polyvalent
- 19 août 2018 Culte à 10h à Eclépens
- 6 septembre 2018 Repas des nouveaux habitants – Buvette du foot
- 8 septembre 2018 Caves ouvertes et marché du terroir – Château d'Eclépens
- 23 septembre 2018 Votations fédérales
- 30 septembre 2018 Culte à 10h à Eclépens

Nous vous souhaitons à toutes et à tous un très bel été

